



Commune de MARVAL
60 Le Bourg
87440 MARVAL

Le 22 octobre 2026

tél : 05 55 78 71 04
mairie-marval@wanadoo.fr

Avis publicitaire préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

La Commune de Marval a reçu une demande spontanée pour l'occupation de courte durée d'une surface de 15 m² sur le domaine public à des fins de restauration ambulante.

En exécution des articles L.2122-1-1 et L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de la délibération n°75/2025, il est procédé, du 22 octobre 2026 au 23 octobre 2026, à un avis de publicité.

L'occupation proposée porte sur un food truck (friterie, pâtisserie et snacking) pendant 3 mois. Elle se situe sur une surface de 15m², sur la parcelle AB n°178, jouxtant l'épicerie de Marval.

La redevance sera la suivante : $0.50 \text{ €} \times 15 \text{ m}^2 \times 3 = 22.50 \text{ €}$

L'autorisation d'occupation temporaire est non constitutive de droits réels.

Les personnes intéressées par l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la parcelle susvisée devront transmettre leur manifestation d'intérêt concurrente par voie électronique, voie postale ou remise en mains propres à la mairie de Marval, 60 Le Bourg 87440 MARVAL avant le 23 octobre 2026 à 17 heures.

Composition du dossier :

- Extrait KBIS
- Carte de commerce ambulant
- Attestations d'assurance
- Relevé d'Identité Bancaire
- Cerfa n°14023*01

Les dossiers seront à déposer au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture dédiés.

Régis de SOLMS,
Maire

